

# DOMSPOT

## Clauses relatives à la protection des données personnelles (RGPD)

### 1. Objet

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions pour lesquelles DOMSPOT s'engage à respecter la confidentialité et la protection des données personnelles, dans le cadre des services proposées, par le biais des contrats le liant à son client. DOMSPOT s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données (R.G.P.D) »).

### 2. Définitions

Les définitions ci-dessous proviennent de l'article 4 du règlement (UE) 2016/679

#### Donnée personnelle

Les données « à caractère personnel » recouvrent l'ensemble des informations relatives aux personnes physiques, directement ou indirectement identifiées. Une personne est identifiée ou identifiable dans un fichier dès lors que figurent dans ce dernier des informations permettant directement ou indirectement son identification (par exemple : son nom et son prénom, l'adresse IP de son ordinateur, son numéro de téléphone, sa photographie, sa voix, ses données de géolocalisation ou encore une combinaison d'informations permettant de reconnaître cette personne au sein d'une population telles que, par exemple, son lieu de résidence, sa profession, son âge et son genre...).

#### Fichier

La loi Informatique et Libertés définit la notion de fichier par un ensemble structuré et stable de données à caractère personnel, quel que soit le support, « papier » ou « numérique ». Un fichier est constitué d'un ensemble de fiches, de listes ou de dossiers, structuré par un système de classement ou d'indexation permettant d'accéder facilement aux données.

#### Pseudonymisation

Il s'agit du traitement de données à caractère personnel de telle façon que celles-ci ne puissent plus être attribuées à une personne concernée précise sans avoir recours à des informations supplémentaires, pour autant que ces informations supplémentaires soient conservées séparément et soumises à des mesures techniques et organisationnelles afin de garantir que les données à caractère personnelle ne sont pas attribuées à une personne physique identifiée ou identifiable.

#### Traitement

Pour la CNIL, le traitement de données à caractère personnel recouvre toutes les opérations portant sur les données, c'est-à-dire « la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction. »

# DOMSPOT

## Donnée sensible

Les données sensibles concernent les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, les appréciations sur les difficultés sociales des personnes ou celles relatives à la vie sexuelle, à la santé, aux infractions ou aux condamnations. Par principe, leur collecte et leur traitement sont interdits, il existe néanmoins certaines exceptions.

## 3. Description des traitements liés à la plateforme globale

Conformément à l'article 6 du règlement (UE) 2016/679, DOMSPOT réalise les traitements ci-dessous afin de pouvoir assurer les services proposés au sein de sa plateforme.

Si le client décide de faire opposition aux traitements ci-dessous (article 22 du règlement (UE) 2016/679), DOMSPOT ne pourra plus honorer ses services auprès de celui-ci.

### Consultation des journaux dans le cadre de diagnostics

Afin de pouvoir réaliser des diagnostics approfondis lors de dysfonctionnement sur les services proposés (filtrage URL, relai de messagerie, etc ...), DOMSPOT met à disposition de son support les journaux des différentes solutions proposées.

L'accès à ces journaux s'effectue par le biais d'un équipement dédié et les accès aux données s'effectuent de manière nominative afin de pouvoir assurer une traçabilité sur les différentes actions réalisées.

### Mise à disposition d'un service de filtrage URL

DOMSPOT propose une solution de filtrage URL parmi ses services. Afin de pouvoir réaliser ce filtrage, une identification du client ainsi que les URLs et protocoles filtrés sont nécessaires. Le traitement étant pseudonymisé, il n'est donc pas possible d'avoir des informations précises concernant l'utilisateur à l'origine de la requête. Dans le cadre de diagnostic ces données sont accessibles à notre support via des accès nominatifs.

### Mise à disposition d'un relai de messagerie sécurisé

DOMSPOT propose un relai de messagerie sécurisé (anti-virus / anti-spam) parmi ses services. Les données collectées peuvent permettre une identification soit par le biais de l'adresse email de l'expéditeur ou du destinataire, si celle-ci est explicite. Dans le cadre de diagnostic ces données sont accessibles à notre support via des accès nominatifs.

### Facturation des services

DOMSPOT collecte les informations nécessaires à la facturation des services, lors de la signature des contrats. Ces informations (nom, prénom, RIB), sont stockées au sein d'applications métiers, dont les accès sont restreints. Seules les personnes en charge de la facturation sont habilitées à les consulter.

# DOMSPOT

## Mise à disposition de nouveaux services

Dans le cadre de la mise à disposition de nouveaux services au sein de sa plateforme, DOMSPOT s'assurera de collecter les données et d'assurer leur confidentialité conformément au règlement (UE) 2016/679.

## 4. Description des traitements spécifiques

Dans le cadre de la mise en œuvre de solutions hébergées spécifiques, DOMSPOT proposera des contrats de sous-traitance spécifique permettant de décrire les besoins nécessaires afin de pouvoir se mettre en conformité par rapport à l'article 28 du règlement (UE) 2016/679.

## 5. Rétention des données

Conformément à l'article 6-I-1 de la loi du 21 Juin 2004, DOMSPOT en tant que fournisseur d'accès Internet et hébergeur, proposera une rétention des données d'un an dans le cadre des services proposés.

Elle assurera une rétention des données liées à la facturation, pendant toute la durée du contrat le liant à son client.

De plus conformément à l'article 6-I-1 de la loi du 21 Juin 2004, en cas de résiliation du client, DOMSPOT sera dans l'obligation de conserver certaines données comme l'identité du client un an à compter de la date de résiliation.

Les données pourront être stockées plus longtemps suivant les délais de prescriptions et obligations légales en vigueur.

## 6. Obligations de DOMSPOT

Conformément aux articles 6, 25, 30, 32, 33, 35, du règlement (UE) 2016/679), DOMSPOT s'engage à :

1. Traiter les données uniquement dans le cadre des services
2. Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la présente clause
3. Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel :
  - S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
  - Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
4. Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut
5. Notifier le client dans le cadre des violations de données à caractère personnel

# DOMSPOT

DOMSPOT, en tant que responsable de traitement, devra notifier toute violation de données à l'autorité de contrôle compétente suivant les conditions de l'article 33 du règlement européen et communiquer à la personne concernée, ici le client, une telle violation suivant les conditions de l'article 34 du règlement européen.

La notification contiendra au moins :

La description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation ;

Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;

La description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;

La description des mesures prises ou que le client propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

## 6. Mettre en place des registres de traitement des données

DOMSPOT conformément à l'article 30 du règlement (UE) 2016/679, tiendra un registre pour chaque traitement de données réalisés en mentionnant le responsable de celle-ci ainsi que les risques liés à une perte des données concernées conformément à l'article 35 du règlement (UE) 2016/679.

## 7. assurer la sécurisation des données

DOMSPOT conformément à l'article 32 du règlement (UE) 2016/679 s'engage à appliquer les points ci-dessous pour garantir une sécurité optimale des données :

La pseudonymisation et/ou le chiffrement des données à caractère personnel au niveau des services fournis dès que cela est possible.

Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement, grâce aux solutions de haute disponibilité et de sauvegarde mises en œuvre chez DOMSPOT.

Les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique, grâce aux solutions de haute disponibilité et de sauvegarde mises en œuvre chez DOMSPOT

Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles mise en œuvre pour la protection des données, par le biais d'audits internes réalisés par DOMSPOT

De plus DOMSPOT proposera :

Une sécurisation physique des données par le biais d'une salle blanche dont les accès sont restreints par des solutions de carte à puce nominative.

# DOMSPOT

Une sécurisation logique des données via un cloisonnement derrière des pare-feu et en restreignant les accès aux données de manière nominative.

Un chiffrement des données, dès qu'il est possible de le réaliser, afin de garantir une meilleure confidentialité des données.

## 8. stocker les données au sein de l'UE

DOMSPOT s'engage à stocker les données de ces utilisateurs au sein de l'Union Européenne. Dans le cas d'un transfert des données vers un pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, DOMSPOT informera son client afin d'obtenir son approbation. Aucun transfert de données hors UE, ne pourra être réalisé sans le consentement du client.